

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU


Pays de
Landivisiau
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 11 octobre 2022

Délibération N°2022-060-BC

Date de convocation : 4 octobre 2022

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 8	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-------------

Fixation du tarif de l'animation « Fun'challenges » 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 11 du mois d'octobre à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace France Services sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme CLAISSE Laurence
 Mme HENAFF Marie Claire
 M. JEZEQUEL Jean
 M. BODIGUEL Robert
 Mme GUILLERM Babeth
 M. MIOSSEC Gilbert
 M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) /

Secrétaire de séance : M. Gilbert MIOSSEC

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Opération à destination des jeunes de 9-11 ans, « Fun'challenges » est une journée de défis et de challenges inter-ALSH du territoire.

Plusieurs activités sont au programme de l'édition 2022 qui se déroulera le 27 octobre à Sizun : vélo balayette, tir à l'élastique, tour la plus haute, mikado géant, jeux de palets, speed run, rugby, combat de sumo, jeu de cabanes...

Le nombre de places ouvertes est fixé à 144, soit 16 places/structures. Le budget prévisionnel est évalué à 1 800€, transport compris.

Proposition est faite de fixer le tarif par participant à 5€.

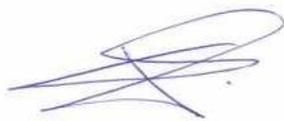
Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le tarif de 5€ par participant au « Fun'challenges » 2022.**
- **Charge le Président d'effectuer les démarches nécessaires à la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 octobre 2022.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert MIOSSEC.



Le Président,
Henri BILLON.

